

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3851)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1400

présenté par
M. Bompard

ARTICLE 54

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Un tel rapport est inutile et risque d'introduire une concurrence pour les chercheurs d'emplois français. L'état du chômage est déjà déplorable en France et il est donc important de garder une certaine préférence nationale voire européenne dans ce secteur ou ailleurs.